

Annexe B

Contenu

Rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2008.....	311
--	-----

Annexe B
Rapport d'état détaillé relatif
aux recommandations
depuis 2008

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État
Rendement des placements et analyse des coûts	SGPNB	2008	2	2	48	Nous avons recommandé que la SGPNB présente dans son rapport annuel le rendement réel de chaque fonds en fiducie à participation unitaire.	En désaccord
Rendement des placements et analyse des coûts	Finances	2008	2	2	56	Nous avons recommandé que le ministre des Finances fournisse à la SGPNB des attentes clairement définies en matière de rendement, y compris des cibles.	Mise en oeuvre
Rendement des placements et analyse des coûts	Finances	2008	2	2	106	Nous avons recommandé que le ministre des Finances commande une évaluation technique indépendante de la politique de placement de la SGPNB, y compris la décision relative à la composition de l'actif pour chacune des caisses de retraite.	Mise en oeuvre
Rendement des placements et analyse des coûts	Finances	2008	2	2	108	Nous avons recommandé que le ministre des Finances réexamine la démarche du gouvernement provincial en ce qui a trait à la gestion des placements de ses fonds importants et détermine des possibilités pour la SGPNB de fournir des conseils et des services de gestion de placements et de fiduciaire.	Non mise en oeuvre
Rendement des placements et analyse des coûts	Finances	2008	2	2	120	Nous avons recommandé que le ministre des Finances établisse par écrit une politique de capitalisation officielle pour la Pension de retraite dans les services publics, la Pension de retraite des enseignants et le Régime de pension des juges de la Cour provinciale.	Non mise en oeuvre
Rendement des placements et analyse des coûts	Finances	2008	2	2	200	Nous avons recommandé que, dans le contexte de ses attentes en matière de rendement, le ministre des Finances établisse des cibles de valeur ajoutée pour la fonction de gestion active des placements de la SGPNB.	Mise en oeuvre
Rendement des placements et analyse des coûts	SGPNB	2008	2	2	212	Nous avons recommandé que la SGPNB inclue de l'information au sujet de son programme d'incitatifs dans son rapport annuel.	Mise en oeuvre
Rendement des placements et analyse des coûts	SGPNB	2008	2	2	216	Nous avons recommandé que la SGPNB présente plus d'information sur le rendement dans son rapport annuel.	Mise en oeuvre
Rendement des placements et analyse des coûts	SGPNB et Finances	2008	2	2	219	Nous avons recommandé que le ministre des Finances et la SGPNB conviennent d'une formule visant à établir le montant total de la rémunération incitative que la SGPNB peut accorder chaque année.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État
Surintendant des caisses populaires	Surintendant des caisses populaires	2008	2	3	33	Nous avons recommandé que le surintendant des caisses populaires, dans le cadre du processus d'inspection, évalue les systèmes qui capturent et produisent les données de l'analyse financière des offices de stabilisation pour déterminer s'il peut se fier à cette information.	Mise en oeuvre
Surintendant des caisses populaires	Surintendant des caisses populaires	2008	2	3	41	Nous avons recommandé que le surintendant établisse un moyen régulier et cohérent pour surveiller la qualité et la liquidité du fonds de stabilisation de la RMA.	Mise en oeuvre
Surintendant des caisses populaires	Surintendant des caisses populaires	2008	2	3	53	Nous avons recommandé que le surintendant établisse un processus pour vérifier si les faiblesses relevées dans le processus d'inspection sont importantes et, si c'est le cas, qu'il applique des procédés compensatoires pour tenir compte de ces faiblesses.	Mise en oeuvre
Surintendant des caisses populaires	Surintendant des caisses populaires	2008	2	3	59	Nous avons recommandé que le surintendant s'assure que des mesures de protection appropriées sont en place pour éliminer ou réduire les menaces possibles à l'indépendance des vérificateurs des caisses populaires.	Mise en oeuvre
Surintendant des caisses populaires	Surintendant des caisses populaires	2008	2	3	63	Nous avons recommandé que le surintendant des caisses populaires procède à une inspection annuelle des offices de stabilisation.	Non mise en oeuvre
Surintendant des caisses populaires	Surintendant des caisses populaires	2008	2	3	67	Nous avons recommandé que de l'information relative à la surveillance soit fournie plus souvent au surintendant pour lui permettre de surveiller la qualité et la liquidité du fonds de stabilisation de la RMA.	Mise en oeuvre
Surintendant des caisses populaires	Surintendant des caisses populaires et Justice	2008	2	3	73	Nous avons recommandé que le ministère fasse apporter des modifications à la classification des postes afin de permettre à la direction d'attirer des professionnels qualifiés et d'expérience pour doter les postes vacants nécessaires et s'acquitter de ses fonctions.	Mise en oeuvre
Surintendant des caisses populaires	Surintendant des caisses populaires	2008	2	3	87	Nous avons recommandé que le surintendant surveille la conformité des caisses populaires et des offices de stabilisation à la <i>Loi sur les caisses populaires</i> en ce qui concerne les activités opérationnelles.	Mise en oeuvre
Surintendant des caisses populaires	Surintendant des caisses populaires et Justice	2008	2	3	101	Nous avons recommandé que le [ministère de la Justice et procureur général] respecte les exigences de la directive sur les rapports annuels en ce qui concerne le contenu au sujet du travail du surintendant des caisses populaires dans son rapport annuel.	Non mise en oeuvre
Surintendant des caisses populaires	Surintendant des caisses populaires et Justice	2008	2	3	105	Nous avons recommandé que le ministère examine les rôles conflictuels du surintendant et qu'il apporte les changements, le cas échéant.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État
Études d'impact sur l'environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2008	2	4	67	Nous avons recommandé que l'annexe C du guide d'enregistrement soit modifiée afin d'exiger que des assemblées publiques soient tenues durant la phase de l'examen en vue d'une décision pour chaque projet enregistré, à moins que le promoteur soit en mesure de prouver à la direction qu'une telle assemblée n'ajouterait aucune valeur au processus de consultation publique.	En désaccord
Études d'impact sur l'environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2008	2	4	69	Nous avons recommandé également qu'un représentant de la direction assiste à chaque assemblée publique tenue durant la phase de l'examen en vue d'une décision de <u>tout projet proposé</u> .	Non mise en oeuvre
Études d'impact sur l'environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2008	2	4	102	Nous avons recommandé que, pour chaque projet, le site Web du ministère de l'Environnement justifie le certificat de décision délivré ou l'agrément accordé et explique comment les principales préoccupations soulevées par le promoteur ou les intervenants durant le processus d'examen ont été résolues.	En désaccord
Études d'impact sur l'environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2008	2	4	142	Nous avons recommandé que le ministère de l'Environnement élabore, mette en oeuvre et maintienne un processus officiel de surveillance qui lui permet d'exercer une surveillance adéquate de la conformité du promoteur aux conditions du certificat de décision ou de l'agrément et aux engagements pris dans les documents d'enregistrement et autres. Un tel processus devrait obliger la Direction de l'évaluation des projets et agréments à vérifier les affirmations du promoteur quant à sa conformité aux conditions.	Non mise en oeuvre
Études d'impact sur l'environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2008	2	4	144	Nous avons recommandé également que le ministère affiche suffisamment d'information sur son site Web pour tenir le public à jour sur l'état de conformité des projets pour lesquels un certificat de décision ou un agrément a été accordé.	En désaccord
Études d'impact sur l'environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2008	2	4	161	Nous avons recommandé que la Direction de l'évaluation des projets et agréments élabore et mette en oeuvre un système de rapport sur le rendement pour le programme des EIE.	Non mise en oeuvre
Études d'impact sur l'environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2008	2	4	177	Nous avons recommandé que le ministère termine son examen du règlement sur les EIE et qu'il apporte les modifications nécessaires au règlement afin de le mettre à jour.	Non mise en oeuvre
Études d'impact sur l'environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2008	2	4	178	De plus, nous avons recommandé que l'annexe A du règlement soit revue pour vérifier si tous les types de projet qui pourraient avoir des effets négatifs importants sur l'environnement se trouvent dans la liste des projets à enregistrement obligatoire. Cela rendrait la liste complète et établirait la responsabilité de la direction en ce qui a trait à la coordination de toutes les EIE.	Non mise en oeuvre
Redevances sur le bois	Ressources naturelles	2008	2	5	76	Nous avons recommandé que le ministère des Ressources naturelles comptabilise les recettes brutes en redevances sur le bois et qu'il inscrive à titre de dépense la somme retranchée des redevances versées par les titulaires de permis en compensation des coûts engagés pour la gestion des terres de la Couronne.	Mise en oeuvre
Redevances sur le bois	Ressources naturelles	2008	2	5	84	Nous avons recommandé que le ministère mette en oeuvre un nouveau système de détermination de la juste valeur marchande.	En désaccord
Redevances sur le bois	Ressources naturelles	2008	2	5	88	Nous avons recommandé que le nouveau système établisse les taux de redevance sur une base régionale.	En désaccord
Redevances sur le bois	Ressources naturelles	2008	2	5	92	Nous avons recommandé que le ministère mette en oeuvre pour les redevances sur le bois un nouveau système qui permet d'imposer des redevances tenant compte des variations des indices du marché de manière fréquente, au moins aux trimestres.	En désaccord

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.238	Le ministère devrait déterminer la pertinence de son approche stratégique actuelle (« <i>Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu</i> ») et la mettre à jour s'il y a lieu.	Mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.238	Afin d'améliorer l'orientation stratégique pour le soutien de l'alphabétisation des adultes, le ministère devrait élaborer des stratégies visant à accroître la sensibilisation du public à l'égard de la situation du Nouveau-Brunswick en matière d'alphabétisation et de littératie et des programmes offerts et promouvoir l'amélioration des compétences en littératie.	Mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.238	Afin d'établir une meilleure orientation stratégique pour son soutien de l'alphabétisation des adultes, le ministère devrait faire en sorte que les documents stratégiques déterminent les groupes cibles et leurs besoins en matière de programmes d'alphabétisation pour adultes.	Mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.238	Afin de faciliter la mise en oeuvre de son plan stratégique pour le soutien de l'alphabétisation des adultes, le ministère devrait faire en sorte que chaque mesure soit énoncée de façon précise et accompagnée d'une échéance.	Mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.245	Le ministère devrait examiner le but du groupe consultatif du ministre ainsi que son rôle dans l'élaboration d'une orientation stratégique, et il devrait modifier le mandat documenté du groupe s'il y a lieu.	Mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.245	Le ministère devrait s'assurer que la représentation au groupe consultatif du ministre et la fréquence de ses réunions permettent au groupe de réaliser son objet.	N'est plus pertinente
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.250	Pour améliorer la reddition de comptes de son soutien de l'alphabétisation des adultes, le ministère devrait s'assurer qu'une entente est signée avec chaque bénéficiaire de subvention.	Mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.250	Pour veiller au respect des conditions de l'entente, le ministère devrait attribuer la responsabilité de la surveillance des ententes aux bénéficiaires de subventions.	Mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.256	Le ministère devrait examiner le but de sa relation avec Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. et maintenir cette relation uniquement si Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. devient un organisme vital actif (avec une pleine représentation au conseil, des réunions régulières, un plan stratégique et un plan de fonctionnement et dans le respect de ses règlements administratifs.)	Mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.256	Le <i>Manuel des politiques</i> (mai 2006) du ministère pour le Programme communautaire d'apprentissage pour adultes énonce les attentes du ministère à l'égard des comités d'alphabétisation régionaux. Le manuel précise que les comités doivent avoir une structure organisationnelle, un plan stratégique et un plan de fonctionnement et tenir au moins quatre réunions par année. Le ministère devrait avoir les mêmes attentes, sinon plus, à l'égard de la qualité des pratiques organisationnelles d'Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. qu'il a pour les comités d'alphabétisation régionaux.	N'est plus pertinente

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.261	Pour assurer de façon constante « une uniformité relative dans la livraison efficace des programmes d'alphabétisation dans la province », ¹ le ministère devrait élaborer par écrit des méthodes pour la surveillance et la présentation des résultats. Les méthodes pourraient traiter de chacune des responsabilités de surveillance affectées aux coordonnateurs régionaux à l'alphabétisation. Notamment, elles pourraient comprendre : la surveillance des comités régionaux d'alphabétisation pour vérifier qu'ils fonctionnent selon leur mandat; des visites de contrôle dans les classes d'alphabétisation (fréquence et moment); le compte rendu des visites; le suivi à faire sur les problèmes déterminés; la présentation des résultats des activités de surveillance au bureau central afin d'améliorer le programme.	Mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.261	Pour fournir au bureau central de l'information pertinente et utile et aider les coordonnateurs régionaux à l'alphabétisation à effectuer des visites de contrôle de façon uniforme et efficace, le ministère devrait mettre au point un formulaire commun pour la documentation des visites de contrôle. Le formulaire pourrait contenir une liste des éléments à vérifier dans la classe d'alphabétisation. Il permettrait au coordonnateur régional à l'alphabétisation de déterminer les points de non-conformité aux lignes directrices du PCAA et de faire des observations sur les besoins particuliers de la classe d'alphabétisation. Le formulaire pourrait aussi permettre de consigner des observations de suivi pour indiquer par la suite si les problèmes et les besoins ont été résolus.	Mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.261	Pour optimiser la valeur de ses activités de surveillance, le ministère devrait s'assurer que l'information découlant de la surveillance est utilisée dans la planification relative au programme.	Non mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.265	Pour mesurer l'efficacité de son soutien de l'alphabétisation des adultes, le ministère devrait mener à terme ses efforts visant à : <ul style="list-style-type: none"> · établir des indicateurs du rendement mesurables; · établir des cibles atteignables; · surveiller et évaluer le rendement de son soutien de l'alphabétisation des adultes. D'autres indicateurs du rendement devraient être élaborés.	Mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.265	Pour assurer l'amélioration continue de son soutien de l'alphabétisation des adultes, le ministère devrait se servir de ses résultats sur le rendement pour réviser son orientation stratégique et ses mécanismes de contrôle.	Mise en oeuvre
Services d'alphabétisation pour adultes	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2008	2	6	p.269	Pour assurer une meilleure reddition de comptes à l'Assemblée législative et au public, le ministère devrait faire rapport du rendement de son soutien de l'alphabétisation des adultes dans son rapport annuel.	Mise en oeuvre
Examen des rapports annuels des ministères	Conseil exécutif	2008	2	7	32	Par conséquent, nous recommandons que le Conseil exécutif élabore une mesure législative pour assurer un mécanisme amélioré de rapports sur le rendement au Nouveau-Brunswick. Cette mesure législative devrait s'inspirer des principes de l'Énoncé de pratiques recommandées sur les Rapports publics de performance de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.	Non mise en oeuvre

¹ Programme communautaire d'apprentissage pour adultes – Manuel des politiques, mai 2006, page 2.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
La Caisse populaire de Shippagan	Justice et procureur général	2009	1	1	219	Nous recommandons que le [ministère de la Justice et procureur général] s'assure que les exigences des articles 242 et 242.1 de la <i>Loi sur les caisses populaires</i> sont suffisantes pour veiller à ce qu'une caisse populaire ne puisse être transférée d'une fédération et d'un office de stabilisation établi auprès de cette fédération à l'autre fédération et à l'autre office de stabilisation établi auprès de cette dernière que si les circonstances sous-jacentes justifient un tel transfert.	Mise en oeuvre
La Caisse populaire de Shippagan	Justice et procureur général	2009	1	1	220	Nous recommandons que le [ministère de la Justice et procureur général] s'assure que la <i>Loi sur les caisses populaires</i> confère au même organisme le pouvoir d'inspecter une caisse populaire et le pouvoir de placer une caisse populaire sous surveillance.	Mise en oeuvre
La Caisse populaire de Shippagan	Justice et procureur général	2009	1	1	221	Nous recommandons que le [ministère de la Justice et procureur général] s'assure que l'article 246(3) de la <i>Loi sur les caisses populaires</i> est suffisant pour faire en sorte qu'une caisse populaire placée sous surveillance le soit effectivement pendant le processus d'appel.	Mise en oeuvre
La Caisse populaire de Shippagan	Justice et procureur général	2009	1	1	222	Nous recommandons que le [ministère de la Justice et procureur général] s'assure que la <i>Loi sur les caisses populaires</i> confère au surintendant des caisses populaires des pouvoirs suffisants pour qu'il puisse faire en sorte que seuls les vérificateurs ayant les compétences, l'expérience et l'indépendance nécessaires soient nommés vérificateurs des caisses populaires.	Mise en oeuvre
La Caisse populaire de Shippagan	Justice et procureur général	2009	1	1	223	Nous recommandons que le surintendant des caisses populaires soit indépendant du [ministère de la Justice et procureur général] et doté des ressources nécessaires pour surveiller de façon adéquate le système des caisses populaires.	Non mise en oeuvre
La Caisse populaire de Shippagan	Justice et procureur général	2009	1	1	224	Nous recommandons que le Conseil exécutif s'assure que les mandats de tous les membres des organes directeurs des sociétés, conseils et commissions de la Couronne de la province soient d'une durée limitée. Dans le cas où des membres d'organes directeurs sont en poste depuis longtemps, un plan de transition devrait être préparé pour leur remplacement. La durée de la période de transition devrait être inversement proportionnelle à la durée du service du membre au conseil.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	33	Le ministère devrait s'assurer que le comité consultatif du ministre est actif, conformément aux mesures législatives. La représentation au comité consultatif du ministre et la fréquence des réunions devraient permettre au comité consultatif de réaliser son objet.	Mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	34	Le ministère devrait clairement documenter les attributions du comité, qui devraient comprendre son rôle et ses responsabilités.	Mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	35	Le ministère devrait mettre au point un programme d'orientation à l'intention des nouveaux membres du comité.	Mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	42	Avec l'aide du comité consultatif du ministre, le ministère devrait finaliser son cadre stratégique pour l'évaluation provinciale des élèves.	Mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	48	Avec l'aide du comité consultatif du ministre, le ministère devrait déterminer et consigner par écrit le but des examens provinciaux.	Mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	69	En consultation avec ses intervenants, le ministère devrait remettre en question son calendrier actuel d'examens provinciaux, explorer des solutions de rechange pour obtenir l'information nécessaire à la réalisation de son objet en perturbant le moins possible le temps d'apprentissage des élèves et réviser son calendrier d'examens provinciaux au besoin.	Mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	73	Le ministère devrait assurer un suivi de tous les examens administrés par les écoles et les districts qui sont similaires aux examens provinciaux.	Mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	74	Le ministère devrait assurer un suivi de tous les examens administrés par les écoles et les districts qui sont similaires aux examens provinciaux.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	75	Le ministère devrait mettre au point des pratiques visant à faire en sorte que les différents examens se complètent et qu'il n'y a pas de répétition des efforts.	Non mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	83	Le ministère devrait renforcer le processus pour accorder des accommodations aux élèves ayant des besoins particuliers pour s'assurer que : <ul style="list-style-type: none"> • tous les élèves admissibles reçoivent des accommodations dans la forme à laquelle ils ont droit; • seuls les élèves admissibles reçoivent des accommodations et uniquement dans la forme à laquelle ils ont droit. 	Mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	91	Le ministère devrait établir par écrit une directive sur la communication des résultats individuels des élèves aux examens provinciaux.	Non mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	92	Le ministère devrait évaluer ses besoins en matière de système d'information en ce qui concerne la communication des résultats aux examens provinciaux et s'assurer que ces besoins sont satisfaits.	Mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	93	Le ministère devrait s'assurer que les résultats aux examens provinciaux sont faciles à trouver sur son site Web.	Mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	102	Le ministère devrait rédiger des directives et des procédures pour le programme des examens provinciaux.	Mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	103	Le ministère devrait donner au besoin une formation pour faire en sorte que les directives et les procédures sont comprises et suivies. Cette formation devrait comprendre la formation du personnel enseignant sur les lignes directrices administratives et l'utilisation des résultats aux examens provinciaux.	Mise en oeuvre
L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	Éducation et Développement de la petite enfance	2009	3	2	104	Le ministère devrait élaborer et mettre en oeuvre des mécanismes de contrôle de la qualité pour s'assurer que les directives et les procédures sont suivies et mises à jour au besoin.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Le Fonds en fiducie pour l'Environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2009	3	3	43	Nous avons donc recommandé au ministère d'établir des objectifs plus clairs pour le Fonds en fiducie pour l'Environnement.	Mise en oeuvre
Le Fonds en fiducie pour l'Environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2009	3	3	46	Nous avons recommandé que le ministère rende publics chaque année les types de projets qu'il tient à financer en priorité grâce au Fonds en fiducie pour l'Environnement.	Mise en oeuvre
Le Fonds en fiducie pour l'Environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2009	3	3	58	Comme nous avons trouvé le diagramme utile, nous avons recommandé que le ministère améliore le diagramme d'une page sur le processus de demande au Fonds en fiducie pour l'Environnement en y ajoutant une brève description de certaines étapes et qu'il affiche le diagramme sur le site Web du Fonds en fiducie pour l'Environnement.	Mise en oeuvre
Le Fonds en fiducie pour l'Environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2009	3	3	66	Nous avons recommandé que le ministère remette aux requérants potentiels les lignes directrices et les critères du programme.	Mise en oeuvre
Le Fonds en fiducie pour l'Environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2009	3	3	69	Nous avons recommandé que les critères d'admissibilité et d'évaluation du programme expliquent comment les autres sources de financement seront évaluées.	Mise en oeuvre
Le Fonds en fiducie pour l'Environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2009	3	3	81	Nous avons recommandé que le ministère s'assure que le protocole écrit est suivi pour les demandes présentées au FFE en cours d'exercice.	Mise en oeuvre
Le Fonds en fiducie pour l'Environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2009	3	3	95	Nous avons recommandé que le ministère établisse par écrit les critères utilisés pour déterminer les projets qui feront l'objet de visites d'inspection sur le terrain.	Mise en oeuvre
Le Fonds en fiducie pour l'Environnement	Environnement et Gouvernements locaux	2009	3	3	105	Nous avons recommandé que le rapport annuel du ministère offre davantage d'informations sur le rendement du Fonds en fiducie pour l'Environnement.	Mise en oeuvre
La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick	Développement économique	2009	3	4	21	Nous recommandons que, à l'avenir, la province verse à la FINB un financement annuel en raison des coûts financiers importants associés à un financement pluriannuel.	Non mise en oeuvre
La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick	Développement économique	2009	3	4	22	Nous recommandons que la province attribue explicitement à [Développement économique] la responsabilité de communiquer les attentes du gouvernement en matière de rendement à la FINB ainsi que de surveiller le rendement de la FINB et d'en faire rapport pour veiller à ce qu'une reddition de comptes adéquate ait lieu relativement à l'arrangement.	Mise en oeuvre
La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick	Développement économique	2009	3	4	23	Nous recommandons qu'[Développement économique] s'assure que des rapprochements sont faits régulièrement pour vérifier que les sommes tirées de la Fiducie concordent avec les sommes inscrites dans les états financiers de la FINB.	Non mise en oeuvre
La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick	Développement économique	2009	3	4	24	Nous recommandons, afin de simplifier et peut-être de réduire le coût du processus de financement, que la province abolisse la Fiducie tel qu'il est permis en vertu de l'acte de disposition et de fiducie, et demande à [Développement économique] de simplement financer la FINB directement dans le cadre d'une entente contractuelle.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick	Développement économique	2009	3	4	25	<p>De plus, nous recommandons que [Développement économique] exige de la FINB qu'elle signe une lettre d'entente avant le transfert d'autres fonds à la Fiducie. Cette lettre d'entente devrait clairement indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montant et le moment des transferts de fonds de [Développement économique] à la FINB, la période visée et tout détail important ayant trait au processus que doit suivre la FINB pour avoir accès aux fonds. • Les attentes de [Développement économique] en matière de rendement à l'égard de la FINB en ce qui a trait à la distribution des fonds d'innovation. Ces attentes en matière de rendement devraient comprendre les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Établir les résultats attendus que devraient obtenir la FINB. • Exiger que la FINB soit visée par la Loi sur le vérificateur général de la province et qu'elle s'y conforme, ce qui donnerait à notre bureau le droit légal d'effectuer des vérifications de la conformité et de gestion à la FINB et de faire rapport des résultats de ces vérifications à l'Assemblée législative. • Exiger des évaluations indépendantes périodiques sur la distribution des fonds d'innovation par l'entremise de la FINB en fonction de normes d'évaluation reconnues. • Exiger que la FINB applique les valeurs du secteur public à la distribution des fonds d'innovation de la province, ce qui devrait comprendre l'adoption par la FINB d'un code de conduite, y compris des lignes directrices sur les conflits d'intérêts, signé par tous les membres du conseil et du personnel. <p>Il devrait également être exigé que la FINB soit le plus ouverte possible au niveau du public pour ce qui est de l'accès à l'information concernant les ententes, les objectifs, les activités et les réalisations. Des dispositions appropriées doivent être prévues relativement aux préoccupations légitimes à l'égard de la protection des renseignements personnels, de la confidentialité commerciale et des négociations intergouvernementales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les rapports exigés de la FINB par [Développement économique]. Les rapports exigés devraient aider ENB à surveiller tous les aspects du rendement et de l'efficacité de la FINB et d'en faire rapport. • Exiger que les deux parties respectent les modalités du protocole d'entente opérationnel signé par [Développement économique] et la FINB. • Les mesures particulières dont dispose [Développement économique] au cas où la FINB ne réussirait pas à satisfaire les attentes du gouvernement en matière de rendement ou les exigences en matière de rapports qui sont associées à l'arrangement. Dans de tels cas, [Développement économique] devrait avoir le droit de retirer les fonds, de reporter les fonds à des années futures ou de prendre toute autre mesure qui est déterminée appropriée dans les circonstances. • Le rôle des représentants du gouvernement au conseil de la FINB. • D'autres modalités considérées comme nécessaires dans les circonstances. 	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick	Développement économique	2009	3	4	26	Nous recommandons que, pour surveiller efficacement la FINB et constituer une base pour la production de rapports publics de rendement sur l'arrangement, [Développement économique] devrait s'assurer que : <ul style="list-style-type: none"> • les attentes du gouvernement en matière de rendement sont communiquées à la FINB chaque année; • la FINB remet des rapports appropriés et suffisants à [Développement économique] pour permettre au ministère d'évaluer la mesure dans laquelle la FINB satisfait aux attentes du gouvernement en matière de rendement; • des processus sont mis en oeuvre à [Développement économique] pour assurer un examen régulier des rapports; • des processus ont été élaborés et mis en oeuvre pour indiquer les mesures que doit prendre [Développement économique] lorsque le rendement de la FINB ne satisfait pas aux attentes. 	Mise en oeuvre
La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick	Développement économique	2009	3	4	27	Nous recommandons que [Développement économique] communique dans son rapport annuel de l'information sur la mesure dans laquelle l'arrangement avec la FINB a permis la réalisation des objectifs de la politique provinciale et à quel coût.	Mise en oeuvre
La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick	Développement économique	2009	3	4	28	Nous recommandons que [Développement économique] dépose à l'Assemblée législative des rapports d'évaluation relatifs à l'arrangement en raison de la valeur de tels rapports dans le processus décisionnel en matière de politique publique associé à la distribution des fonds d'innovation.	Non mise en oeuvre
La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick	Développement économique	2009	3	4	29	Nous recommandons que [Développement économique] envisage soigneusement les ramifications du conflit potentiel dans lequel se trouvent les représentants du gouvernement au conseil de la FINB entre leurs fonctions de fiduciaires à titre de membres du conseil et les rôles qui leur sont attribués en tant que protecteurs des intérêts de la province relativement aux fonds d'innovation distribués par l'entremise de la FINB. Des mesures devraient être prises pour atténuer tout risque déterminé. Le plus simple serait d'éliminer l'exigence d'avoir des représentants provinciaux au conseil de la FINB ou, au minimum, que ces représentants au conseil n'aient pas le droit de vote.	Non mise en oeuvre
Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.	Développement social et Transports et Infrastructure	2009	3	5	9	Nous avons recommandé que la province élargisse la <i>Loi sur l'Ombudsman</i> afin qu'il ait compétence sur les foyers de soins.	Non mise en oeuvre
Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.	Développement social et Transports et Infrastructure	2009	3	5	35	Nous avons recommandé que le [ministère des Transports et Infrastructure] consigne officiellement par écrit la définition d'une « situation urgente ».	Mise en oeuvre
Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.	Développement social et Transports et Infrastructure	2009	3	5	36	Nous avons recommandé que le [ministère des Transports et Infrastructure] adopte un processus pour veiller à ce que la raison de la dispense qui est entrée dans le système corresponde à l'approbation de l'ordre d'achat signée.	Mise en oeuvre
Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.	Développement social et Transports et Infrastructure	2009	3	5	37	Nous avons recommandé que le [ministère des Transports et Infrastructure] mette en oeuvre un processus visant à faire en sorte que les ministères documentent correctement et versent au dossier la justification des dispenses demandées en cas de grande urgence ou d'urgence.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.	Développement social et Transports et Infrastructure	2009	3	5	48	Nous avons recommandé que le ministère du Développement social établisse un mécanisme officiel pour évaluer le succès du projet pilote mené avec Shannex.	Mise en oeuvre
Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.	Développement social et Transports et Infrastructure	2009	3	5	54	Nous avons recommandé que le ministère du Développement social consigne les activités de diligence raisonnable qu'il mène pour évaluer les contrats importants.	Mise en oeuvre
Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.	Développement social et Transports et Infrastructure	2009	3	5	62	Nous avons recommandé que le ministère du Développement social prépare et consigne par écrit une évaluation des risques liés aux contrats conclus avec Shannex et détermine toute mesure d'atténuation qui devrait être adoptée.	Non mise en oeuvre
Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.	Développement social et Transports et Infrastructure	2009	3	5	72	Nous avons recommandé que le ministère du Développement social commence à planifier un appel d'offres de remplacement au cours de la troisième année des contrats actuels.	Non mise en oeuvre
Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.	Développement social et Transports et Infrastructure	2009	3	5	75	Nous avons recommandé que le ministère du Développement social adopte un plan prévoyant les mesures à prendre au cas où les pensionnaires auraient à déménager à l'expiration des contrats.	Non mise en oeuvre
Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.	Développement social et Transports et Infrastructure	2009	3	5	77	Nous avons recommandé que le [ministère des Transports et Infrastructure] s'assure que tous les ordres d'achat émis rendent compte correctement de la valeur des services achetés, dans la bonne devise.	Mise en oeuvre
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	31	Nous avons recommandé que le ministère établisse d'autres objectifs mesurables pour le PAFI pour permettre l'évaluation du PAFI sous différents angles.	Non mise en oeuvre
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	43	Nous avons recommandé que le ministère fasse enquête pour déterminer les raisons pour lesquelles les documents exigés ne sont pas remis en temps opportun et trouve d'autres moyens d'obtenir l'information en temps opportun de ses clients.	Mise en oeuvre
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	53	Nous avons recommandé que le ministère établisse des directives et des procédures relativement à la vérification de l'information financière des clients autre que leurs états financiers vérifiés.	Non mise en oeuvre
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	62	Nous avons recommandé que le ministère établisse des directives et des procédures pour la vérification de l'information fournie par les bénéficiaires d'aide avant de renoncer à un prêt.	Mise en oeuvre
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	75	Nous avons recommandé que [Développement économique] établisse des directives et des procédures concernant les types d'analyse financière qui devraient être effectués pour repérer les risques de perte éventuelle et les mesures d'atténuation qui devraient être prises à la lumière des risques cernés.	En désaccord
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	94	Nous avons recommandé que le ministère fasse rapport à l'Assemblée législative sur la mesure dans laquelle le PAFI atteint les cibles du ministère.	Non mise en oeuvre
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	105	Nous avons recommandé que [Développement économique] mette en place un processus de surveillance pour évaluer directement les progrès de chaque bénéficiaire d'un prêt-subvention, comparativement au calcul du délai de récupération original. Cette évaluation devrait s'attarder sur chacun de trois éléments du calcul du délai de récupération original : le facteur de risque, le montant estimatif de l'augmentation différentielle de la feuille de paye et le taux de l'impôt sur le revenu.	En désaccord

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	45	Le Secrétariat devrait fournir davantage de renseignements sur les représentants en immigration, notamment en indiquant ce à quoi un requérant devrait s'attendre lorsqu'il prend des dispositions avec un représentant en immigration.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	46	Le Secrétariat devrait songer à mettre l'information fournie sur son site Web au sujet du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick dans la langue des pays où se trouvent les marchés ciblés par le programme.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	67	Le Secrétariat devrait élaborer et implanter des procédures de suivi adéquates pour le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	68	Le Secrétariat devrait s'assurer que la catégorie affaires révisée est étayée par des directives et des procédures documentées, par des formulaires et des dossiers ayant trait au dépôt remboursable sous conditions de 75 000 dollars et par des contrôles adéquats pour la réception et le déboursement des dépôts.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	69	Les rôles et les responsabilités concernant le suivi des activités des candidats admis devraient être clairement assignés aux membres du personnel. Les membres du personnel qui s'occupent du traitement des nouveaux dépôts remboursables sous conditions (réception, enregistrement, contrôle, remboursement, etc.) devraient recevoir une formation appropriée.	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	70	Le Secrétariat devrait s'assurer que les dépôts remboursables sous conditions de 75 000 dollars, qui sont exigés des candidats de la catégorie affaires, sont bien enregistrés dans un compte distinct et que des rapprochements réguliers sont effectués en regard du statut des candidats.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	71	Le Secrétariat devrait obtenir les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer un suivi adéquat des activités des candidats admis.	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	77	Le Secrétariat devrait s'assurer que tous les membres du personnel connaissent bien la directive sur les conflits d'intérêts et comprennent bien comment elle s'applique à leur travail et au Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	78	Le Secrétariat devrait s'assurer que le Programme des candidates du Nouveau-Brunswick est adéquatement étayé par des directives et des procédures documentées.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	84	Le Secrétariat devrait s'assurer qu'un projet pilote est bien planifié et documenté avant d'être mis en oeuvre.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	85	Le Secrétariat devrait conclure des ententes par écrit avec les parties qui participent à la réalisation des projets pilotes, afin d'énoncer clairement leurs responsabilités et d'établir un cadre de présentation de rapports ou un plan de communication aux fins de reddition de comptes.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	86	Le Secrétariat devrait s'assurer que chaque projet pilote est évalué.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	90	Le Secrétariat devrait examiner sa structure organisationnelle et songer à déplacer la Direction de l'établissement et du multiculturalisme de façon qu'elle se retrouve dans la même direction que le PCNB, au sein de la Division de l'immigration.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	104	Le Secrétariat devrait s'assurer que le Programme des candidates du Nouveau-Brunswick respecte l'entente Canada-Nouveau-Brunswick.	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	105	Le Secrétariat devrait élaborer et mettre en oeuvre un plan d'évaluation qui lui permettrait de mesurer le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et de déterminer s'il atteint son objectif «d'augmenter les avantages économiques de l'immigration dans la province.» Des mesures correctives devraient être prises afin de combler des lacunes relevées par l'évaluation.	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	108	Le Secrétariat devrait établir des objectifs, des indicateurs de rendement et des procédures de suivi afin d'évaluer le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	111	Le Secrétariat devrait élaborer et mettre en oeuvre une approche qui lui permettrait de mesurer régulièrement le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et de comparer le rendement aux objectifs fixés dans la « <i>Stratégie de croissance démographique</i> ».	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	118	Le Secrétariat devrait revoir les objectifs d'immigration fixés dans la stratégie et établir un plan d'action précis pour atteindre ses objectifs.	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	119	Le Secrétariat devrait élaborer des plans opérationnels annuels à utiliser dans son travail quotidien, ce qui se traduirait par l'atteinte des objectifs annuels fixés dans la « <i>Stratégie de croissance démographique</i> ».	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	123	Pour améliorer la reddition de comptes devant l'Assemblée législative et le public, le Secrétariat devrait rendre compte du rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick à la fois sur son site Web et dans le rapport annuel du Ministère.	Mise en oeuvre
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	37	Nous avons recommandé que les risques associés à la sécurité de la base de données de la Banque d'oeuvres d'art soient gérés.	Mise en oeuvre
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	38	Nous avons recommandé que le ministère prenne des mesures pour éliminer le risque associé au manque de séparations des fonctions relevé ci-dessus. Une solution pourrait être de confier à quelqu'un d'autre que la coordonnatrice de la Banque d'oeuvres d'art la responsabilité d'entrer l'information dans la base de données de la banque.	Mise en oeuvre
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	39	Nous avons recommandé que le personnel de la Banque d'oeuvres d'art fasse régulièrement rapport sur l'état de la collection de la banque à la haute direction du ministère.	Non mise en oeuvre
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	49	Nous avons recommandé que le personnel de la Banque d'oeuvres d'art s'assure que l'espace d'entreposage à Kings Landing est adéquat et que toutes les oeuvres sont protégées de manière appropriée durant leur entreposage.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	63	Nous avons recommandé que le ministère détermine si l'objectif actuel du programme visant l'acquisition et le maintien d'une collection permanente d'oeuvres d'artistes visuels du Nouveau-Brunswick est toujours atteignable, ou s'il devrait être modifié pour tenir compte des ressources limitées dont dispose la Banque d'oeuvres d'art. Si l'objectif est considéré comme toujours approprié, alors le ministère devrait affecter des fonds suffisants à la Banque d'oeuvres d'art pour lui permettre d'assurer en permanence le bon état de toutes les oeuvres.	Non mise en oeuvre
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	75	Nous avons recommandé que le personnel de la Banque d'oeuvres d'art envisage, lorsque c'est faisable, de mettre en oeuvre d'autres solutions pour accroître l'exposition du public à la collection.	Mise en oeuvre
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	79	Nous avons recommandé que le ministère présente de l'information sur le rendement de la Banque d'oeuvres d'art dans son rapport annuel.	Mise en oeuvre
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	36	Nous avons recommandé que les futurs examens du réseau de détail d'ANBL comprennent une évaluation de tous les modes de prestation de services et ne se limitent pas à la structure actuelle du réseau de détail.	Mise en oeuvre
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	42	Nous avons recommandé qu'ANBL consigne les examens complets de magasins qu'elle effectue. Le processus devrait comprendre les informations nécessaires à l'appui de toute décision concernant le réseau de détail.	Mise en oeuvre
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	51	Nous avons recommandé qu'ANBL établisse un mandat pour le comité des magasins de franchise.	Mise en oeuvre
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	55	ANBL devrait s'assurer qu'une vérification du casier judiciaire est effectuée avant d'accorder une franchise.	Mise en oeuvre
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	58	Nous avons recommandé que toute modification apportée au rapport de recommandation par le comité des magasins de franchise soit approuvée et consignée dans le procès-verbal des réunions du comité.	Mise en oeuvre
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	61	Nous avons recommandé que la «Liste de contrôle de visite chez le demandeur» soit remplie dans tous les cas. Dans le cas où une partie de la liste de contrôle ne s'applique pas à un demandeur, il faudrait l'indiquer sur la liste et inscrire une raison.	Mise en oeuvre
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	73	Nous avons recommandé qu'ANBL se conforme à sa politique sur la cession de biens. En particulier, ANBL devrait déterminer et consigner la valeur de tous les biens visés par l'achat potentiel d'un magasin actuel.	Mise en oeuvre
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	75	ANBL devrait apporter des changements au Programme de magasins de franchise afin d'exiger qu'ANBL remette une liste détaillée des biens à céder dans les cas qui comprennent l'achat d'un magasin actuel de la société.	Mise en oeuvre
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	77	ANBL devrait réviser le Programme de magasins de franchise afin d'exiger que les demandeurs potentiels dressent la liste des biens visés par leur offre lorsque l'offre comporte un engagement à acheter le magasin actuel de la société.	Mise en oeuvre
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	108	Nous avons recommandé qu'ANBL examine la façon dont elle surveille la conformité des magasins de franchise pour s'assurer que les méthodes et les procédures utilisées sont rentables efficaces, prenant en considération les secteurs de risque qui touchent ANBL.	Mise en oeuvre